



3 loups
voulaien jouer
à chat (voir p. 4)

Journal d'Informations
de Syndicats
des Forestiers

Édition 56
Morbihan



Forestiers d'Ouest

1^{er} trimestre 2021, N° 24

Dédié aux 38.000 propriétaires de parcelles boisées du 56 - Trimestriel - 2,90 €



L'avenir de la forêt passe d'abord par la défense des forestiers

Page 2
Chauffage au bois

Page 3
Match France-Allemagne
Information ou manipulation ?
C.C.C., représentative ?
Votre forêt et leur...

Page 4
Merci
Pile et face
Police de l'environnement
Bois de France
Vitesse et précipitation

Page 5
Edouard Gouyé-Martignac
Rien ne sert de courir
La propriété forestière
Graines et Semences

Page 6
Chauffage et particules
Des chênes de... solidarité
Réensauvageons gaiement

Page 7
Question à beaucoup d'euros
Curtis
Bois français

Page 8
Nominations
Fransylva et CNPF
150 millions
Bien sûr...

Page 9
Tribune Libre
Circulation motorisée
Loi A.s.a.p.
Plan Simple de Gestion
Mise à jour des PLUs

Page 10
Bon A Savoir Généraux

Page 11
Bon A Savoir Départementaux

Page 12
Trop de Rapports...



«CO2 mon amour», aimer la nature. (p.5)

Editorial - Eric de JENLIS

Président du Syndicat Forestier 56 p.2
2020 année des perturbations : châtaigniers, épiceas, crise sanitaire, votre syndicat a maintenu son activité. 2021 les chantiers sont nombreux, au niveau national, régional, départemental nous allons nous y employer.



La chasse aux chats n'est pas passée (p.5)



Et bientôt la disparition du CO2 ? (p.6)



Forestiers, une chance pour la diversité (p.6)



« Ah si on avait des sous... » (p.7)



Forestiers heureux ? (p.8)



Savoir pleurer, tout un art... (p.8)

Éditorial

Eric de Jenlis

Président du Syndicat des Forestiers privés du Morbihan



Au moment où je rédige cet Editorial qui se veut être le dernier de 2020 et le premier de 2021, c'est avec énergie et volonté que nous devons regarder vers l'avenir.

Mais revenons sur l'année 2020, oh combien perturbée par la pandémie humaine qui a masqué les crises sanitaires que traversent nos forêts et plus particulièrement le châtaignier, ici, en Morbihan. Soyons solidaires de nos confrères de l'Est frappés de plein fouet par le dépérissement de leurs épicéas et le développement exponentiel des scolytes.

Malgré tout, votre syndicat a maintenu son activité tout au long de l'année en répondant à vos sollicitations, en présentiel, par téléphone et par mail. Toutes les manifestations prévues n'ont pu se tenir : confinement oblige, mais par chance, nous avons pu nous retrouver à près d'une centaine, pour notre Assemblée Générale. Je remercie tous ceux qui ont fait le déplacement sans oublier les chevilles ouvrières de cette journée.

Regardons vers 2021...

Devant nous les sujets sont légions et nous devons porter le fer sur de nombreux terrains :

Affirmer notre métier de sylviculteur et notre savoir-faire face au grand public.

Défendre nos intérêts dans toutes les instances environnementales, de biodiversité et d'écologie. Nous sommes les 1ers écologistes de France et d'Europe.

Utiliser au maximum les fonds du Plan de Relance du Gouvernement. Pour cela, nous aurons très peu de temps pour ficeler nos dossiers.

Appréhender le changement climatique; quel modèle de sylviculture souhaitons-nous mettre en place demain, avec quelles essences? Chaque sylviculteur a une sensibilité ou un modèle en tête, il doit trouver sa place dans le schéma sylvicole régional et être en adéquation avec les besoins de la filière.

Accroître notre base d'adhérents; nous sommes 560 en 2020 pour 21 598 ha. Si chacun d'entre nous amène ou coopte un ami, un voisin, nous pouvons être 1 000 fin 2021...

Quelques nouveautés en ce début d'année

Dans ce numéro en page 11 les représentants de votre syndicat par communauté de communes.

Un site Web qui fait peau neuve et sera accessible fin du 1er Trimestre 2021 avec un identifiant unique. Vous y retrouverez toutes les actualités et les informations départementales, régionales et nationales.

Un agenda des principales commissions départementales où nous siégeons. Je vous invite à nous signaler les dossiers qui vous concerneraient le plus en amont possible. Être informé, c'est mieux vous « Défendre ».

Une offre assurance qui s'étoffe en 2021 avec l'adjonction d'une Protection Juridique. Un « plus » attendu de longue date et qui répond à un besoin croissant.

Sans oublier **notre permanence du lundi** où nous vous accueillons d'une part pour répondre à vos questions mais aussi pour vous proposer toute une gamme de produits dérivés : panneau Forêt Privée, carnet de contrats de bois de feu, gilet orange, polaire, casquette, parapluie, sacoches le tout siglé **Fransylva**...

L'ensemble du Conseil vous souhaite une Bonne Année 2021.

E. de J.



Chauffage au bois

Enfin...

Le magazine Vie Pratique (320.000 exemplaires, 1,3 million lecteurs) du groupe Le Figaro a publié

en Novembre un dossier « Craquez pour le chauffage au bois, économique, écologique » il y compare les coûts au KWh-PCI des différentes sources d'énergie (PCI = Pouvoir Calorique Inférieur, mode de calcul de la quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible d'1 kg).



L'électricité ressort à 0,1795 €, le Fioul à 0,0960, le Gaz naturel à 0,07948, les granulés en vrac à 0,0638, et les bûches en vrac à 0,0350 €. L'article analyse tous les modes de chauffage au bois, les différents coûts d'installation et indique les faibles émanations des nouveaux appareils et leur forte augmentation de chaleur. **Et, ce qui est à remarquer**, citant les fournisseurs possibles, on parle d'abord des forestiers et agriculteurs. Jusqu'ici nous étions habitués à ce que, dans d'autres supports, ce soit à tort l'industrie.



S.A.R.L.
ROUXEL

L'Écobue
des Bruyères
22230 ST-VRAN

J-Marc, 06 81 74 11 66
Gaëtan, 06 71 62 17 79
Tél./Fax : 02 96 56 11 98

Merci

C'est un article des **Echos** (diffusion 131.000 exemplaires, audience 700.000 lecteurs, principalement décideurs économiques). Face aux élucubrations d'un botaniste-biologiste-écologiste, deux hommes, **Michel**



Druilhe et Guillaume Poitrinal s'élèvent avec détermination, simplicité et talent. Ne mâchant pas leurs mots, n'hésitant pas à parler d'absurdité et de mensonge, ils défendent la forêt et les forestiers.

Michel Druilhe est président de France-Bois-Forêt, il vient de l'Industrie. **Guillaume Poitrinal** est industriel et, qui plus est, importateur. Deux Industriels défendent la forêt. Merci.

Pile et face

Philippe Siat quitte la présidence de La Fédération Nationale du Bois (FNB), au profit de Jacques Ducerf.

Pas certain que les forestiers en éprouvent des regrets, un certain nombre de déclarations (et mesures) mal venues à l'encontre des forestiers ayant laissé des traces. Dans son discours d'adieu il déclare «*Si j'ai pu froisser, déplaire c'est par maladresse, merci de me pardonner*». Pardonner quoi ? D'avoir tant fait pour freiner l'export des grumes contre les forestiers ? Les faits restent, hélas.

Jacques Ducerf était jusqu'à ce jour industriel en transformation de feuillus. Il déclare ne pas vouloir combattre mais vouloir agir pour l'unité de la filière, sans doute la filière-bois. Et «*maintenir l'approvisionnement des scieurs comme un enjeu crucial et stratégique*». A quoi faut-il s'attendre ? Dans ce domaine, changement d'homme, s'il faut commencer par faire crédit, on verra à l'action.



Jacques Ducerf

Police de l'environnement

Confinement, forêts, déchets Guy Forestier (56)

Promenons-nous dans les bois...tant que l'inspecteur n'y est pas... et déposons nos ordures ! La fermeture des déchetteries pendant le confinement a entraîné une recrudescence des dépôts sauvages en forêt. En plein confinement, les forêts, pourtant fermées au public par Arrêté Préfectoral, ont eu des visites et en ont même la trace. Il faut dire que ces visiteurs ne risquaient pas de rencontrer, sur le terrain, les Agents de la Police de l'Environnement, Agents de l'OFB*, pourtant prêts, mais qui étaient confinés selon des directives nationales.

Par une décision incompréhensible, la seule police qui n'était pas sur le terrain, mission principalement exercée à l'extérieur, dans la nature, était l'OFB, Office Français de la Biodiversité [issu de la fusion de l'AFB, (Agence française de la Biodiversité) et de l'ONCFS, (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)]

L'appel du large...

... des loups qui voulaient jouer à chat



C'est l'histoire haletante de 3 loups. Trois jeunes loups, tout jeunes, les dents longues, dynamiques comme on l'est à cet âge. L'histoire compliquée les fait venir des rives de la Vésubie (**Alpes-Maritimes**) chassés par les inondations, ou bien d'un parc zoologique de **Bretagne**. Donc montant « du sud » ou descendant « du nord » mais recueillis au «Sanctuaire des loups» dans les **Deux-Sèvres**, association créée pour les loups perdus sans collier. Ils avaient connu la liberté, ne se comportaient pas très bien, pas comme des loups comme il faut. «*Ils étaient complètement fous, je n'avais jamais vu ça*» confie leur hôtesse. L'affaire ne fit pas un pli, quelques jours après ils s'échappaient dans des conditions rocambolesques.

Un cataclysme

Ce fut un cataclysme. Les préfets de **Charente-Maritime** et des **Deux-Sèvres** intervinrent, tinrent conseil, émirèrent des communiqués, mobilisèrent leurs *Offices Français de la Diversité*, et la chasse commença. Pour des animaux prétendus sans danger on faisait fort : 12 spécialistes en 3 véhicules tournèrent à leur recherche, scrutant inlassablement, interrogeant les autochtones, demandant s'ils avaient vu le loup. On apprit à cette occasion que 1.200 référents avaient été formés en France pour reconnaître les loups qui, très honorés, avaient bien voulu s'y dire sensibles.

L'aventure se prolongea

L'aventure se prolongea, mal pour l'un d'eux, heurté et tué par une voiture, dont bien sûr il fallut aussi rechercher le conducteur, en vain semble-t-il, heureusement pour lui. Un mois après, le second, nommé Papillon, drôle de papillon, fut localisé. Le Préfet décida sa mort, les préfets sont des loups pour les loups. Les fusils l'entourèrent en sinistre croissant, il se jugea perdu puisqu'il était surpris, sa retraite coupée et tous ses chemins pris (*) il mourut sans jeter un cri. Un héros. On parla de donner son nom à la grand-place du village, et on déposa plainte contre le préfet.

Le loup restant

Le loup restant jouait toujours à chat avec l'administration malgré les appels à délateurs, pardon : à lanceurs d'alerte. On l'aperçut flânant au château de Cramahé, peut-être tenté par une vie de château. Mais il était méfiant et se tenait à carreau, malgré quelques moutons habilement dévorés, sans doute une faim de loup. Et puis, après 40 jours de liberté, près de son point de départ, bêtement, déprimé, la faim aidant, il voulut, à pas de loup, s'approcher d'un poulet. C'était un piège, on l'arrêta. Les tours des humains sont sans limites. Tout le monde s'y était mis : préfet, gendarmes, brigade des loups (mais oui), OFB, tous, même la propriétaire. Le loup enfin arrêté, la préfecture notifia un «arrêté» (sic) de «mise en demeure» (sic) détaillant les «prescriptions administratives et techniques à mettre en œuvre permettant de ne pas réitérer cette situation». Ah mais ! Avec sans doute copie au loup. Et les 12 spécialistes nyctalopes avec leurs voitures, leurs jumelles et leurs fusils hypodermiques et létaux, purent rentrer chez eux. (*) Copyright Alfred de Vigny

Bois de France

Pour tous ?

Juin 2020 le label «**Bois de France**» est validé, avec application immédiate. A l'initiative de la **FNB** il réunit des entreprises tenant à dire leur production française pour une plus-value commerciale. Aux conditions d'obtention elles doivent s'approvisionner en bois de France, à...80 %. La présentation faite «*produits de la forêt Française, ... bois de France ressource renouvelable, ... produits en bois de France, ... recourir aux bois de France, ... soutenir la gestion durable des forêts françaises*», joue avec les mots. Ainsi 20 % importés bénéficieront aussi de ce «Bois de France». 20 % cela fait combien de millions de m³ ? 2 si ce n'est 3 parties du village olympique, réalisées avec 50 % de bois importé (*) ne devraient donc pas en bénéficier, sauf que le label est attribué à l'entreprise, pas au bois...

Ce nouveau label est quand même un progrès par rapport au précédent dont le Président de la **FNB** se félicitait car il permettait d'en faire bénéficier des bois aux origines imprécises. Il est vrai qu'il avait eu «peu» d'adhésions. Par contre la fabrication doit être faite en France à **100 %**. Pourquoi cette différence ? (*) Source : Cahiers Techniques du Bâtiment



Vitesse, précipitation

Et réussite ?

France-Relance veut planter 50 millions d'arbres supplémentaires. Passer de 130 millions de plants en 2 ans à 180 millions, même venant de Pologne, n'est pas simple... **Forestiers d'Ouest N°23**, un peu étonné, se demandait si ces plants étaient déjà chez les pépiniéristes. Il n'était pas seul : en décembre l'**Inrae d'Avignon** pose la même question, soulignant que le choix d'essences adaptées aux lieux de plantation est crucial. Doubtant que semences et plants adéquats puissent être créés assez rapidement : les vergers à graines contenant trop peu d'espèces sélectionnées pour résister à la sécheresse. Soulignant le risque de plants inappropriés, et citant des exemples d'échec. Que vont devenir les 40 millions de plants, ou 80 sur 2 ans, épicéas mais aussi pins maritimes --puisque dans les Landes les scolytes s'en sont régalés en 2010 après la tempête Klaus--, probablement déjà prêts chez les pépiniéristes ?

L'excès de précipitation

On veut donc 50 millions de plants en plus. Mais il ne faudrait plus les mêmes, donc de nouvelles essences. On ne sait pas lesquelles donc les pépiniéristes ne les ont pas, mais il faut les planter !... C'est Kafka ? L'excès de précipitation dû à une communication-effet d'annonce, peut nuire à la réussite climatique et sanitaire de mesures théoriques trop rapides. Quant à leur future réussite ou échec économique personne n'en parle.

INRA + IRSTEA = INRAE

Match France-Allemagne

Alain de Kernier (35)

Les comparaisons France-Allemagne sont à la mode et parfois riches d'enseignements si l'on considère notre voisin comme référence et non comme modèle. En septembre *Connaissance de la Chasse* en compare les forêts avec quelques chiffres, sans polémique outrancière. Il s'interroge sur la gestion de la forêt française dont la filière crée moins d'emploi et génère moins de chiffre d'affaires et, bien évidemment, sur sa capacité d'accueil du chevreuil.

	France	Allemagne
Superficie forestière	16,9 M ha	11,4 M ha
Répartition feuillus/résineux	63%/27%	29%/71%
emplois de la filière	400.000	650.000
Chiffre d'affaires	53 G-EUR	120 G-EUR
chevreuils prélevés pour 100 ha boisés	3	10

Questions

Osons saisir ces chiffres pour aller plus loin : nous, forestiers, utilisons nous les essences les plus productives ? Cultivons nous pour produire plus de bois de qualité ou nous contentons nous de récolter ?

Ces chiffres questionnent aussi sur la capacité de l'aval à valoriser nos grumes. Mais ne nous réfugions pas derrière les faiblesses des autres pour ne pas prendre

conscience des nôtres et ne rien changer, comme dirait notre ministre, **Julien Denormandie**. Certes, une gestion forestière dynamique augmente l'accueil du chevreuil, mais les chasseurs allemands tirent plus tôt et pas seulement les mâles. Eux aussi gèrent plutôt qu'ils ne récoltent. Et si *Forêts de France* écrivait sur leur bonne gestion.

AdK

Information

Ou maipulation ?

C'est une grande chaîne de télévision, le 28/10/20. Un exploitant forestier charge des grumes de chênes dans des conteneurs, il vend en Europe. Et aussi en Asie, on ne sait pas quel volume, mais les conteneurs sont là et l'Asie aussi. L'exploitant explique que l'Asie achète du second choix. Aussitôt on montre 1 grume, 1 seule, refusée par une acheteuse chinoise : «trop moche». Donc ce n'est pas vrai.

«Trop moche» veut dire quoi ? Second, quatrième choix, charpente ou traverse, on ne saura pas. Mais les forestiers sont donc des menteurs.

Puis l'émission va demander à un transformateur ce qu'il pense de ces seconds choix. Il ne les a ni vus ni évalués mais il les «achète tout de suite» pour du parquet ! Mais à quel prix ? Ça, la réalisatrice ne le demande pas, l'argent n'existe pas.

Le transformateur ajoute : «plus de 25 % de la récolte de chênes part en Asie, ça crée un manque important». Apparemment pas pour lui sa scierie marche bien. Quant au manque... «La récolte» c'est quelle quantité ? Il ne dit pas que la forêt française a beaucoup de chênes ni que les acheteurs –dont lui– achètent beaucoup moins que le seul accroissement annuel. Il voudrait qu'on arrête d'exporter en Chine. A cause des Chinois des scieries seraient menacées.

A Villers-Cotterêts, la scierie **Dequecker** (31 personnes) ferme : «outil de production usé, pas assez automatisé pour être compétitif». Bien sûr c'est sans doute de la faute des forestiers et des Chinois ? Le reportage ci-dessus dit aussi que depuis l'arrivée des Chinois (10 ans) le prix du chêne a doublé. Vous vous rendez-compte ! Ah ces forestiers ! Il ne dit pas qu'avant la baisse avait été beaucoup plus grande. Quel but est poursuivi ici ? Il y aura toujours des gogos pour tout croire, mais au profit de qui ? Fake-news ? Manipulation ?



C.C.C.

Représentative, impartiale ?

Georges Lagrée (35)

Poursuivant une tendance à s'appropriier la forêt par-dessus les forestiers, la Convention Citoyenne Climat veut impacter de plein fouet 3,5 millions de foyers forestiers, soit 8 millions d'individus (*).

Cette Convention, par tirage au sort, est issue d'anciennes propositions du Comité d'Éthique créé en 1983. Dont les membres désignés, renouvelés en 2013, sont toujours choisis. Devant la fuite des électeurs, constatant une démocratie essoufflée, se souvenant peut-être du fameux slogan «élections piège à c...» de l'époque de leur adolescence, ils avaient proposé d'y substituer des tirages au sort, ainsi institutionnalisés, pour pallier de prétendues carences de la Représentation Nationale. Drôle d'éthique. Sans succès voici quelques années, aujourd'hui nous y sommes.

Les membres de cette Convention, issus d'un curieux tirage au sort d'individus assez disponibles pour interrompre leur travail, ils seraient pourtant représentatifs d'une population indisponible. Encadrés, «nourris» pendant 9 mois par des experts choisis, n'étant donc plus ce qu'ils étaient lors de leur « tirage au sort ». Mais «parfaitement documentés». Parfaitement peut-être. Impartialement, les forestiers peuvent en douter.

Promouvoir ses idéaux

Dans le JDD du 5/12/20 le co-président de son Comité de Gouvernance s'en prend avec énerverment, excès des termes et affirmations péremptoires, à ceux qui en doutent. Or, ce Comité a été préparé par une organisation politique très en pointe, dont ce co-président est directeur général, liée au journal *Libération*, financée par fonds publics et mécènes tels la Caisse des Dépôts. L'un de ses buts officiels est de «refonder la social-démocratie...pour promouvoir ses idéaux». Ces idéaux-là (sereins, impartiaux ?) ne sont-ils pas dangereux pour la survie de la forêt ?

(*) INSEE, 2,2 par foyer.



Votre forêt

Et leur qualité de vie

C'est un article sur les ravages des scolytes paru le 27/10/20 sur *Batirama*, journal des entreprises du bâtiment. Son auteur évoque une destruction de 800 millions de m³ d'épicéa en Europe soulignant que les Allemands exportent librement leurs grumes atteintes vers l'Asie, alors que les ministères français freinent l'envoi des grumes françaises (NDLR : qui dira pourquoi ?).

L'article parlant de replantation, devant la difficulté de déterminer les essences à utiliser, conclut à une nécessité d'avoir sur nos forêts un regard tourné vers «l'attachement et la qualité de vie»...

Ah ? Bon...

Ainsi les forestiers n'auraient pas besoin de retour sur investissements, et seraient condamnés à travailler seulement pour «l'attachement et la qualité de vie», des autres ? Sommes-nous au XXI^e siècle ? Rappelons quand même que si le bâtiment n'avait pas la perspective d'une rentabilité, ce que personne ne conteste, nous en serions encore à vivre dans des huttes couvertes de branchages.



Forestiers d'Ouest N°24

Directeur de la publication :

Gaël Reille

Responsable maquette et rédaction :

Georges Lagrée

Imprimerie Fertard Janzé. Tel 02.99.47.06.74 imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. CFPF en cours. N°ISSN 2427-2086, 2429-117X, 2429-1471, 2429-1501

Participation à ce numéro :

Vincent Cazelles (37), Antoine de Couesnongle président du SFP-22, Jean-Marie Courtin (past-président 44), Catherine Flory (35), Guy Forestier (56), Daniel Jardin (44), Éric de Jenlis président du SFP 56, Alain de Kernier (35), J.F. Koadou (29), Georges Lagrée (35), Massabielle d'Ouince (37), Bertrand Rayssiguier président du SFP-29, Antoine Reille président d'honneur du SFP de la Touraine, Gaël Reille président du SFP-35, Antoine de Roffignac Président du SFP de Touraine, Gilles de Saint-Luc (53), Chantal de Saint-Seine (37)

Editeur :

Syndicat des forestiers

Chambre d'Agriculture, Rond-Point Maurice Le Lannou, CS 14226, 35142 Rennes cedex, Tel : 02.99.08.64.45 Mail : sfp35@orange.fr

Notre équipe a vocation à s'agrandir. La forêt (*) et son actualité vous passionne, vous voulez dire vos souhaits, exprimer ce qui va ou ne va pas, dans la ligne de notre charte, rejoignez-nous, contactez le syndicat de votre département.

(*) Définition européenne adoptée par l'Inventaire Forestier national : une forêt est, en résumé, une surface boisée égale ou supérieure à 50 ares.

Un amour de CO2 du bon usage d'une écologie

«CO2 mon amour» est une émission d'une grande station de radio publique. Le 8 novembre c'est un chef d'œuvre. Le présentateur, peu soucieux des mots et des postures, s'enthousiasme : «aller pisser contre un arbre, ooh...» c'est l'extase. Va savoir ce qu'en pense l'arbre et l'ancienne ministre **Delphine Batho**, celle du droit des arbres, de leur droit au respect. Mais bon, chacun peut fantasmer à se laisser aller contre un arbre, précisant de plus «le serrer dans ses bras» après... C'est très tendance chez certains ces temps-ci. C'est fou ce que quelques écologistes urbains peuvent aimer les arbres. Si l'un d'entre-eux vous aime méfiez-vous. Seigneur protégez-nous de nos amis...

L'émission interroge un maraicher, écologiste naturellement. L'homme refuse tout labour, pourquoi pas. L'embêtant est qu'ainsi les rongeurs pullulent. Oh il a trouvé la parade : il élève des oiseaux de proie, et fait admirer leurs serres, qui déchiquètent et dévorent ces petites bêtes, vivantes comme on dit chez **AVA (Abolissons la Vénerie Aujourd'hui)**. Tiens, où sont-ils passés ceux-là ?

C'est la chaîne alimentaire, quoique...



Le fond sonore, de l'émission patronnée par **WWF** qui aurait peut-être eu mieux à faire, est une musique douce, déstressante, presque une berceuse, accompagnant cet hymne à la nature. Vu de l'arbre, des petits rongeurs, de leurs prédateurs, un rap un peu sanguinaire aurait été plus adapté.

Bien, c'est la chaîne alimentaire, il faut que les uns y meurent pour que vivent les autres. Quoique... laisser proliférer de petits animaux servant, dans de grandes souffrances ne nous voilons pas la face, de nourriture à des prédateurs dont on fait admirer les serres !... Il fallait y penser. Il paraît que c'est le «respect de la biodiversité». Pour cette écologie-là, si respectueuse, ce sont des détails, elle a d'autres chats à fouetter.



Edouard Gouyé Martignac nous a quittés

Gilles de Saint-Luc (53)

Sous l'impulsion de **Bertrand de Grandmaison (44)**, la région des Pays de Loire avait souhaité diffuser les informations régionales aux adhérents des syndicats (Loire-Atlantique,



Vendée, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, et les départements de la Bretagne).

Ce fut la création du journal **Hauts-Bois** en 2004, qui a porté ensuite **Forestier d'Ouest**.

Chaque département avait son représentant. Après plusieurs années en tant qu'animateur j'en avais transmis la responsabilité à **Edouard (72)** par son calme, ses idées, ses connaissances forestières, son dynamisme, a su donner une impulsion à **Hauts-Bois**. Propriétaire forestier, ses réelles connaissances forestières ont aidé à rendre le journal attractif et utile aux adhérents. En 2015 la Région considérant le journal papier inadapté au goût et techniques actuelles a décidé d'arrêter la publication. **Edouard** toujours actif a été chargé par la suite d'animer le CETEF de la Sarthe. L'équipe de **Hauts-Bois** a appris récemment son décès suite à une longue maladie. Nous sommes très affectés par son départ, nous le regrettons tous et bien entendu nous pensons à son épouse qui se retrouve bien seule. **GSL**

Les chats Et l'écologie

Trois députés, écologistes ou proches, n'aiment pas les chats, c'est leur droit. Ces animaux de compagnie, bonheur de beaucoup, sont aussi des carnassiers et des chasseurs redoutables. En ville, leurs méfaits sont limités en raison des gigantesques volumes de croquettes générant d'innombrables emplois. En campagne, moins choyés, chasseurs-nés, ils se nourrissent comme ils peuvent : les rongeurs, lézards, petits oiseaux sont leurs victimes.

Ames tendres, nos 3 députés avaient programmé leur élimination sans tendresse, ce qui, dit-on, ne déplaisait pas aux chasseurs mécontents d'une concurrence larvée. La **LPO** leur imputait la disparition de 25 % des passereaux campagnards, au détriment des buses, éperviers, et autres oiseaux de proie qui s'en plaignaient souvent. Les 3 députés ne faisant ni une ni deux, voulurent les classer nuisibles et organiser la chasse aux chats. **Brigitte Bardot** en tête ce fut un tollé, que nos 3 députés n'avaient pas vu venir, comme d'habitude. Le projet a été repoussé, nos chats peuvent ronronner tranquillement.



Rien ne sert de courir Il faut savoir prendre son temps

La déforestation importée c'est plus de 11% des émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES). Tout le monde veut réagir vite. Tout le monde ? Peut-être pas :

Une prise de conscience lente

En 2014, soit 7 ans passés, nous avons eu une déclaration internationale, dite de **New-York**, pour mettre fin aux déforestations importées. Puis la COP 21, **Paris**, énonça un processus de mobilisation. Beaucoup de monde se congratulait sur les estrades. Puis la France a signé, à **Amsterdam**, un accord.

Une mise en route laborieuse

En 2017 la France se dote d'un plan climat à objectifs. Puis sur consultation du public (combien de réponses ?) et avis du Conseil National Transition Ecologique (CNTE), le bois et dérivés sont ajoutés, il avait fallu 4 ans... Puis ce fut une Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée (SNDI). Et un Comité de Suivi, membres choisis : ONG, pouvoirs publics, scientifiques, associations dont **Le Commerce du Bois** (LCB et FNB).

Un temps long

Puis, **Le 22 novembre 2018**, le temps passant, un sénateur alerte le ministre de l'Ecologie, lui rappelant que la France importe du bois. 7 mois plus tard, le ministre s'empresse de lui répondre : la fin de la déforestation par l'huile de palme n'est que pour 2020, des points d'étape seront faits en 2020 et... 2025. Concluant que mettre fin à la déforestation en 2030 est ambitieux. Enfin, le **18 novembre 2020** un guide d'achats responsables pour 130.000 acheteurs publics est créé. Il aura fallu... 7 ans. En forêt on appelle ça le temps long. Encore ne s'agit-il que du bois exotique aux importations «modérées» (!). Un jour on s'occupera du «bois du nord», il faut croire que son importation ne pollue pas : par bateau, jusqu'au **Havre** il n'y a que... 2.700 kms. Les forestiers français sont patients, compréhensifs et généreux...



La propriété forestière Et le sénateur Redon-Sarrazy

Le sénateur **Redon-Sarrazy** a une conception de la propriété forestière très idéologique et qu'on pourrait craindre sectaire, voire même proche d'un modèle qu'on croyait abandonné avec la chute du rideau de fer. Lors d'une discussion avec le ministre **Denormandie** il lui a suggéré pour la délivrance d'aides publiques, notamment que «l'avis des citoyens sensibles à cette cause soit pris en considération» !... Mais qui seraient ces citoyens, ses amis ? Qui les désignerait, sur quels critères, ou quelques individus auto-désignés en forme de tribunal avec bien sûr de très bonnes intentions, vertueusement cohérentes ?

Graine et semences Vilmorin

Vilmorin, graines et semences, potagères, florales, céréales, mais aussi arbres, a un chiffre d'affaires en 2019 d'un montant de 1,4 milliard. Sur ce chiffre elle consacre 17 % à la R. & D. (source : Ouest-France). Ce qui fait 238 millions ! (238.000.000). Soit à elle seule, beaucoup plus que la forêt et le bois réunis dont le CA serait de 60 milliards. **Vilmorin** est ainsi devenue un leader mondial.

Il y a une cinquantaine d'années un aphorisme courrait dans des milieux patronaux : «deux moyens de se ruiner, les danseuses et la Recherche». Les temps ont changé, **France-Bois-Forêt** qui indique être l'organisme fédérant (presque) tous les intervenants, amont et aval de la forêt sous la direction de l'Industrie a un budget R.et D de 1.800.000 €.

Recherche & D.

L'adieu au CO2 ?

C'est une société américaine, plus exactement du Texas, **HyperGiant Industries**, spécialisée en développement d'Intelligence artificielle. Préoccupée



par l'accumulation du CO2 aux USA. Elle a mis au point un bioréacteur EOS. Ce bioréacteur agit pour capter le CO2 et le stocke dans des algues vertes incorporables dans de nombreux processus débouchant sur toutes sortes de sous-produits : carburants, huiles, cosmétiques, fertilisants, etc... Le prototype mis au point capterait autant de CO2 qu'une surface forestière de 4.000 m2, dont il est vrai la composition n'est pas indiquée. Mais le plus extraordinaire est que ce prototype tient dans une boîte de 18 cms sur 8 de côté !

HyperGiant Industries déclare viser les villes du futur en produisant des bioréacteurs géants. De plus les dimensions réduites de son invention lui permettraient également de s'adresser aux particuliers. Le coût actuel de l'installation n'est pas indiqué. **Pour nos arbres et nos forêts la concurrence sur ce point s'avère sévère**, d'autant plus qu'elle n'est pas la seule sur ce créneau.

Chauffage et particules

Avec la RE 2020 le gouvernement veut freiner les énergies fossiles. Dès l'été 2021 les émissions de CO2 par le chauffage en maison individuelle neuve devront baisser, c'est à long terme la fin du fuel, la fin du gaz, doublées de l'intention de modérer le recours à l'électricité. Le chauffage au bois en sortira gagnant. Dans ce domaine comme en construction la Recherche avance.

La Recherche avance

Le chauffage au bois n'a pas une très bonne image, les cheminées ouvertes, ou fermées, les poêles sont réputés émettre du CO2 et des particules fines, même si on commence à supputer qu'elles n'ont pas, en

quantité et nocivité l'importance de leurs sœurs routières ou industrielles. La R & D des chauffagistes au bois a réussi en 8 ans à diviser par 2 leur volume et les appareils estampillés «*flamme verte 7 étoiles*» atteignent maintenant un rendement de 80 % au lieu des 10 % d'une cheminée ouverte.

Rien n'est simple

Mais... rien n'étant simple, selon le Centre National de Recherches Météorologiques les particules interceptent la lumière du soleil et font baisser la température. Phénomène reconnu par le GIEC. Ainsi la disparition des aérosols sulfatés producteurs de particules entraînerait ainsi 23 % de l'augmentation de température. Et celle des cheminées à foyer ouvert ? La Recherche avance...



Emission de particules fines

3 500 000 propriétaires forestiers

Une chance pour la biodiversité A de Kernler (35)

Nul ne conteste l'importance de la biodiversité, encore faut-il savoir la mesurer et comprendre les interactions en sa faveur. C'est complexe : la science est encore aux balbutiements, ce qui conduit à créer un Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) sur éléments visuels (talus, arbres, mares,...) généralement favorables à la diversité, faune et flore. L'exercice, intéressant, est trop fragile pour édicter des règles.

S'il est démontré qu'il y a plus d'espèces dans une futaie de chênes que dans une plantation de pins (*Forêt Entreprise mai-juin 2020*), également plus dans la première que dans une futaie mélangée, ce qui questionne sur la pertinence de cette sylviculture, du moins quant à la biodiversité. Doit-on bannir absolument tout modèle équié (arbres du même âge) et monospécifique parce que moins biodiversifié, au risque de faire disparaître faune et flore inféodées ? Certainement pas. C'est bien la diversité et sa gestion qui favorise une multitude d'animaux, de végétaux et de champignons différents.

La question se pose alors...

La question se pose alors de la maille d'analyse de la biodiversité, donc de sa gestion et de sa législation. Sous la pression de lobbies, sans références à des études scientifiques, la loi a fixé à un demi-hectare le seuil d'autorisation pour planter une terre agricole ou défricher une surface boisée. La certification PEFC évoque des plafonds de dix hectares pour apporter des modifications significatives au biotope ce qui paraît plus cohérent avec le territoire vital des mammifères et de la plus part des insectes.

Le plus grand risque pour la biodiversité

Finalement, le plus grand risque pour la biodiversité serait une sylviculture encadrée par des lois et normes strictes basées sur des connaissances encore parcellaires voire des *modos citadines*. Sa plus grande chance, c'est la gestion libre des trois millions cinq cent mille propriétaires forestiers, quelles que soient les erreurs individuelles, qu'on les mesure à l'aune de la bien-pensance ou même de l'état actuel de la science.

Des chênes de solidarité

Que serait un oiseau sans arbres ? Gilles de Saint-Luc (53)

Ce dernier ne lui garantit-il pas l'essentiel de son habitat et de sa nourriture ? L'arbre lui-même n'a-t-il pas besoin de ses oiseaux ? Il semble bien que nos grands chênes trouvent leur compte à nourrir abondamment certains de leurs hôtes, notamment pour assurer leur descendance. Le paradoxe de sacrifier ses propres fruits n'est qu'apparent. Figés, les végétaux ont dû multiplier les stratégies, trouver d'autres formes de mobilité pour survivre. D'abord faciliter la mixité génétique pour ventiler leur pollen.

Une fois le fruit formé, il s'agit d'augmenter les chances de semis naturels. Chez les chênes centenaires, le phénomène étonnant des glandées se produit de manière synchronisée sur une grande partie du territoire forestier tous les 5 à 15 ans. Pour le grand bonheur des mulots, écureuils et oiseaux se régaler de ce fruit sec facilement stockable. Ainsi le geai des chênes apprécie ces fruits en privilégiant les plus petits. Les autres, intacts, constitueront les semis naturels. Cet oiseau est particulièrement actif : une étude montre que 65 de ces individus avaient déplacé en 2 mois : 300.000 glands.

Accueillons avec reconnaissance le travail soutenu de nos compagnons forestiers

G de SL

Réensauvageons...

... gaiement

Le «réensauvagement» se lève depuis quelques temps. Prononcer *rewilding* cela sonne mieux. Voilà : des chercheurs, du Sussex (G.B.) voulant *aider à* atténuer le réchauffement recommandent de réintroduire des espèces en danger. Et d'imaginer de vastes troupeaux d'herbivores paissant dans la toundra de l'Arctique (Suède, Russie, Canada, etc.), pour freiner de «*manière économiquement viable*» (!?) le réchauffement. Un souci pourtant: les ruminants produisent du méthane. Catastrophe. Dispersant aussi des graines, futurs arbres providentiels. Mais aussi auxquels ils s'attaqueront freinant leur capture de CO2. Rien n'est simple. Aussi ces chercheurs pensent réintroduire les loups contenant ces herbivores en les dévorant. Vivants, comme on dit chez **AVA** (Abolissons la Vénérerie Aujourd'hui), il faut malgré tout avoir le cœur bien accroché. Leur prédation ne serait qu'un dégât collatéral d'une entreprise supérieure, pour eux une vraie consolation au dernier moment. Que vaut-il mieux, un chasseur, un veneur, ou être dévoré vivant par un loup ? Par ces temps de concertation il faudrait le leur demander. Par sondage, ou par **C.C.C.a.** (Convention Contre le Cannibalisme animal). Après tout ce sont eux les premiers intéressés.

L'ASPAS

En France, passant à l'acte, l'**ASPAS** (Association Protectrice des Animaux Sauvages), a acquis 500 hectares de forêt, en Vercors, les laissant en «*libre évolution*», c'est-à-dire les réensauvageant. Les humains pourront s'y promener, observant les animaux s'entre-dévorer. On peut se demander qui observera qui. L'acquisition s'est faite grâce à 4.600 ou 26.000 donateurs, au choix. Sur ces bases-là, pour «*rewilder*» nos 16 millions d'ha il faudra 800 millions ou 4, 5 milliards d'apporteurs. Ça n'est pas demain la veille...



Question à... beaucoup d'Euros

Mais qui paiera ?

L'hebdomadaire **Challenges** a publié un palmarès de 75 entreprises luttant contre leur CO2. Acierie, banque, mélangées, la plus polluée y est **Arcelor Mittal** avec 182 millions T, la plus faible **Rothschild et Co** 2.305 T. Les 5 plus importants pollueurs classés auraient réduit en 4 ans leurs émissions de 170 millions T. En 2018 la France en émettait 445 millions. Ce serait donc une importante baisse nationale, par 5 entreprises. Cimenteries ni transports n'y sont représentés, ni etc... Bizarre.

Bonne question, merci de...

La forêt française capterait 20 % du CO2 national, c'est-à-dire moins que les réductions annoncées par ce Top-5 en si peu de temps ! Pourtant on nous demande, sans cesse, de planter contre le CO2. Bien sûr les émissions mondiales continuent plus ou moins à augmenter, mais en France au rythme de ces 5 entreprises il n'y en aurait plus dans peu d'années. Plus on avance et moins on comprend.

Nos arbres ont besoin de CO2 pour croître, et vont donc ralentir leurs cycles de croissance, nos coûts vont augmenter. Nos forêts, particulièrement les nouvelles, coûteusement plantées, (mais quels arbres pour quels besoins dans 50 ou 100 ans ?), devenues ainsi sans utilité de ce type, resteront-elles sur les bras de nos successeurs, puisque les écologistes interdiront d'y toucher, pour le grand plaisir d'environnementalistes venant y chercher leur sérénité. Et pour une déroute financière. Mais c'est pour demain, demain est un autre jour...

Pour la forêt publique ce n'est pas un souci, cela donnera du travail à l'ONF qui ne demande que cela, lui qui montre tant de mal à se réformer, gouffre financier plombant la collectivité qui «plantera» les forestiers privés... Mais bon, comme l'a dit un jour un haut personnage : «cela ne coûte rien c'est l'Etat qui paie». L'Etat ? Pas que !



Curtis

Et les réseaux sociaux

Ce fut un fait divers, dramatique. Une jeune femme enceinte, tuée en promenant son chien Curtis, un molosse, en forêt. S'y déroulait une chasse à courre avec une meute. L'affaire était faite pour la une des médias. Le conjoint, désespéré, accusa la meute. L'émotion —ah, l'émotion—était à son comble. Que s'était-il passé, on ne savait pas. Mais ces chasses ont mauvaise presse. A mots couverts, en invoquant la présomption d'innocence, l'affaire était entendue. Le maître-piqueux criait à l'impossibilité, mais c'était une chasse à courre avec son cortège d'intolérances.

Ce fut long

Après hésitations on analysa l'ADN des chiens, ce fut long, coûteux. Certains pensèrent qu'on aurait pu commencer par celui de Curtis semblant d'une race dangereuse interdite en France, dressé à mordre et ne s'en privant pas, ce qui n'était pas le cas de la meute. Commentaires et accusations contre les chasseurs courraient les réseaux sociaux et, plus discrètement en sous-teinte, les médias. Plus tard, longtemps après, 2 vétérinaires experts judiciaires incriminèrent Curtis sans erreur possible, rejoints par le laboratoire n'ayant trouvé qu'un seul ADN, celui de Curtis. La meute et les chasseurs étaient lavés de tout soupçon. Restait le refus du conjoint sans doute désespéré d'avoir joué avec le feu, et tentant un baroud d'honneur. Pendant tout ce temps la chasse à courre, partout en France, s'était un peu plus chargée d'opprobre. L' (in)justice du public est parfois rapide, péremptoire et terrible, surtout lorsqu'elle est orchestrée.



« Faites un don. »

Des sous, des sous, des sous...

De tous les côtés associations d'écologistes, ONG et compagnies assaillent le public d'appels à financement, «faites un don» est une rengaine jaillissant à chaque instant. Et maintenant s'y ajoutent des appels aux legs. Ça marche. L'ASPAS, qui veut tout réensauvager aurait obtenu 500.000 €, pour 500 hectares dans le Vercors. 4.600 donateurs, (certains disent 26.000, allez savoir !) auraient répondu.

L'argent nerf de la guerre

Les attaques contre les forestiers viennent d'organismes de plus en plus nombreux, leur souci majeur est d'«organiser» nos forêts à leur façon utopique menant à une forêt-catastrophe. Ils ont esprit d'entreprise, sens de l'initiative, volonté d'avancer, goût de l'action, sens de la communication, savent trouver leur financement, ont des responsables développement, de relations publiques, de com', se sont constitués en lobbies.

Ces qualités et compétences-là...

Ces qualités et compétences-là les forestiers privés, 3,5 millions foyers, en sont également pourvus. Mais nous manquons de moyens et nous sommes réduits à tendre l'autre joue. Imaginons tout ce que, avec une stratégie nationale de financement, nous pourrions faire pour nous défendre. Sinon nos forêts sont mal parties, et nous avec.



R. & Développement

Bois français

Chacun sait que le CLT (Cross Laminated Timber, ou Bois Lamellé Croisé) a été inventé en France, avant de devoir partir en raison du faible intérêt que l'industrie d'alors lui manifestait.



Depuis le procédé s'est rapidement développé à l'étranger avant de revenir sur l'hexagone avec, malheureusement, surtout du bois importé.

Partout le procédé s'est imposé dans le secteur de la construction, associé au béton, ou seul. De plus en plus, objet d'amélioration de ses technologies et de recherches continues, ses qualités se sont imposées.

En France l'un de ses promoteurs est Guillaume Poitrinal qui, quittant en 2013 une carrière de manager international, a créé avec sa femme : **Woodeum** dédiée à ce matériau de construction. Cet homme a été le premier, en pleine campagne de dénigrement des forestiers, à dire qu'une augmentation des cours des grumes jouait très peu sur le produit final. Rien n'étant parfait il a contracté avec **Stora Enso** (Suède) leader en ce domaine avec du bois... du Nord, et qui vient d'investir 45 millions dans une nouvelle chaîne de production.

Débouchés et marchés nouveaux

Et de nouveaux intervenants arrivent sur ce marché. Partout éclosent de nouveaux débouchés. Grâce au CLT de nouveaux quartiers, de nouveaux immeubles en bois naissent, les records à peine établis sont battus. Les immeubles en bois s'élèvent de plus en plus haut : en France, Hollande, Suède, Norvège, Canada, USA, Autriche, partout les hauteurs, les étages, les superficies totales, ne cessent d'augmenter. En France nous aurons le village olympique mais avec 50 ou 70 % de bois importé !

D'autres ont relevé le défi

Depuis 2014 il existe une bannière « CLT France » ce qui veut dire fabriqué en France et non pas bois français. On sait comme certains aiment jouer sur les mots.

Mais d'autres ont relevé le défi et entrepris de réintroduire le bois français sur ce marché. C'est **Monnet-Sève-Sougy** (4 sites) leader européen de sciage de douglas qui a obtenu en 2019 le label « Bois des territoires du Massif Central ».

C'est aussi dans l'Ouest la société **Piveteau Bois**, dotée de nouvelles installations depuis un an, développe ses panneaux CLT «hexapli» en douglas, pin, épicéa, français.



Il est loin le temps où il ne fallait parler que du bois, sans préciser «français».

Forestiers

Heureux ?

Le chef de service Développement des Filières et de l'Emploi au ministère de l'Agriculture vient de signer et publier le nouveau barème de l'Etat quant aux travaux forestiers(*). C'est le même qui, peu avant, le 16/09/20 a pris un arrêté, «pour action», prescrivant de suivre les bénéficiaires des aides publiques et d'aller **contrôler de près les engagements de travaux qui découlent de ces aides**, pour sanctionner. C'est l'administration punitive. Cela peut être considéré comme l'action d'un bon gestionnaire soucieux de l'intérêt de l'Etat. Mais c'est surtout l'ombre projetée d'une technocratie rouleau compresseur sur la forêt et les forestiers accusés, parfois systématiquement, d'être des profiteurs comme l'a dit étonnamment un jour l'ancien président de la FNB.

«Profit» hasardeux, spéculatif, lointain et le plus souvent fantomatique, il suffit de comparer le cours des arbres de la fin des années 70 avec celui de maintenant, en retirant l'augmentation du coût de la vie, celle des salaires, et celle des travaux de plus en plus nombreux, nécessaires et obligatoires et dont **PSG, et autres, n'en chiffrent jamais le montant**. Se rappeler aussi que l'ONF cherche à se délester de ses «petites» forêts. Il reste la passion d'être forestier. Pour combien de temps encore ?

Depuis longtemps l'Etat est réputé reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre. Au bout du compte ce sont toujours les forestiers, ces accapareurs de la forêt «qu'est à tout le monde», qui paient ! Nous aurions tort de faire semblant d'être heureux. **G.L.**

(* Ministère de l'Agriculture Arrêté du 29/09/20

Nominations

A quelle sauce allons-nous ...

Pierre-Edouard Guillain a été nommé conseiller «écosystèmes, chasse et forêt» près de **Béranère Abba** (licenciée en «médiation culturelle de l'Art») secrétaire d'Etat Biodiversité, elle-même auprès de **Barbara Pompili** Ministre de la Transition Ecologique.

Pierre-Edouard Guillain, bardé de diplômes en matière de forêts, vient de l'ONF, chargé de «marketing et développement». Peu avant **François Bonnet** devenait délégué interministériel à «la Forêt et bois». Venant lui aussi de l'ONF où il était directeur général adjoint.

L'ONF est une source inépuisable d'hierarques forestiers. Sans doute une volonté amorcée avec son changement de Directeur Général. Reste un motif d'inquiétude : son président, toujours en poste malgré les pertes abyssales accumulées. Aux décideurs de carrières forestières signalons le **CNPF** rempli de forestiers particulièrement compétents sur toutes les faces de la forêt, y compris sa rentabilité.

Une étincelle d'espérance

Malgré tout on peut avoir un œil allumé d'une étincelle d'espérance. Leur formation ne les a-t-elle pas davantage préparés à comprendre les forestiers que celle (ni forestière ni agricole) du chef du Service «**Développement des Filières** et de l'Emploi», qui vient de «s'occuper» des forestiers ?



Fransylva et CNPF, 2 organismes distincts

dotés d'un même président

Jean Marie Courtin past-président 44

Il y a de cela bien longtemps, il était paru intéressant que ces 2 organismes se dotent d'un Président commun. Cette stratégie a-t-elle permis une efficacité renforcée et doit-elle perdurer ? En effet même si les objectifs communs de ces deux entités sont à destination de l'amélioration forestière, l'expression de leurs besoins est fondamentalement différente : la voix de forestiers indépendants doit être totalement libre alors que la voix du CNPF, organisme semi public, relève in fine de la tutelle de l'Etat. On pourrait donc penser qu'un seul Président limite par une moyenne à la baisse la parole de la Forêt Privée. Aussi après plus de 10 ans, ne serait-il pas bon que le Président puisse montrer les avantages voire les inconvénients de cette approche politique et que s'ouvre un débat sur l'opportunité d'une potentielle évolution ?

J.M.C.

150 millions

Mieux que rien ?

150 millions sur 2 ans pour «renouveler» la forêt. [Mais planter quoi ?]. Avec les lenteurs des procédures administratives, leur complexité habituelle, avec une communication toujours jugée insuffisante après-coup, ce laps de temps est peu adapté à la forêt. Que deviendront les montants inemployés, reconduits ?

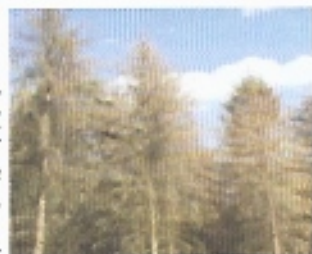
150 millions ce n'est pas rien. Mais contrairement à ce qui a été dit ça n'est pas destiné au plus grand nombre de forestiers, cela ferait...48 € chacun ! En bénéficieront surtout des demandeurs sélectionnés selon des critères géographiques et scolytés, c'est normal.

Barème des coûts

Un arrêté ministériel relevant du Code forestier détermine le barème d'un repeuplement de résineux ailleurs que dans le Sud-Ouest, tarif médian à 5.500 € (4.400 + 490 + 12%) (*). L'aide en moyenne serait de 70 % (de 60 à 80 %) soit 3.850 € environ. Soit 39.000 hectares. Or le Ministère indique 20.000 ha atteints en 2020 et s'attend au double pour 2021, dans les seules Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. On sera loin du compte, et pour les autres ? L'Allemagne, sur des superficies plus vastes, consacre 800 millions.

Un enjeu majeur ?

L'enjeu présenté ainsi n'apparaît pas majeur pour la forêt, ce ne sera pas un «grand renouvellement», moins de 0,2 %. Peut-être pas non plus pour les forestiers : les coûts complémentaires, contraintes subséquentes, risques encourus et menaces sociétales sont devenus tels, qu'on peut hésiter devant les investissements à compléter, au retour incertain. A chacun de décider. Reste les plus grandes forêts, de l'ONF, --rappelons qu'il cherche à se défaire de ses «petites» forêts--, des banques, assurances, investisseurs institutionnels et aussi les forêts communales, aux mêmes droits. Que resterait-il après eux ? (*) Arrêté ministériel du 29/09/20, signé par celui-là même qui a ouvert la chasse au forestier.



Bien-sûr Mais

Notre ministre a des idées sur les essences à replanter : « *il faut prendre les essences les plus résilientes au changement climatique, et celles qui pourront être utilisées (plus tard) en fonction des usages que l'on voit d'ici là. Ce sont plusieurs types d'espèces, évidemment en fonction des territoires et c'est en tenant compte des erreurs du passé.* ». Mais bon sang, oui... bien sûr ! Mais...ça ne dit toujours pas quelles essences.

Des larmes...

de crocodile ?

Les ravages des scolytes sont révélateurs de la façon dont on déforme la réalité des forêts en France. Dans une déclaration, (**Fordacq**, 23 novembre), le délégué général de la FNB soulignait que 95 % des grumes atteintes étaient sauvegardées en bois d'œuvre. Peut-être. Mais il indiquait aussi qu'il s'agissait des «bois frais traités dans les 3 mois» Or, pour être traité il faut avoir été acheté au préalable, et les volumes atteints sont très supérieurs aux besoins de bois d'œuvre. D'autres grumes dirigées vers le bois-industrie (papeteries) et le bois-énergie (chauffage), eux-mêmes engorgés précise-t-il, sont achetées pour une bouchée de pain. Il ne parle pas du reliquat des grumes atteintes.

Pouvoirs publics pas tout seuls...

Et d'ajouter «les pouvoirs publics portent une lourde responsabilité dans ce déséquilibre». C'est vouloir faire oublier tous ses propres efforts pour empêcher l'exportation vers l'Asie, gardant ainsi ses fournisseurs captifs. Efforts couronnés de succès par les dits pouvoirs publics, causes de la situation catastrophique de nombreux forestiers qu'il plaint : ils «ne peuvent renouveler correctement leur forêt avec des revenus du BE/BI à zéro». Cet homme n'est pas un crocodile, mais ses larmes ? Veut-il ainsi justifier à l'avance les futures importations de ses adhérents ? Dans un article du 27/10/20 **Batirama**, journal du bâtiment, écrit «les exploitants forestiers envagent de voir comment leurs homologues allemands exportent massivement leurs surplus d'épicéas attaqués vers la Chine. En France tout est fait pour dissuader d'exporter des grumes vers l'Asie». Dans ce «tout» il faut préciser qu'il y a à l'œuvre, avec la FNB, l'ONF et la Caisse des Dépôts et Consignations avec leur label U.E. Quand aurons-nous une véritable politique forestière, qui ne soit pas au service de certaines catégories ?



Une rencontre avec le fondateur de Néosylva

Jean Marie Courtin (past-président 44) et Daniel Jardin (administrateur 44)

Des rapports constatent une forêt française souffrant d'un grand nombre de petites propriétés non gérées. Les regrouper, optimiser leur gestion est un objectif rêvé, aux résultats loin du potentiel. Jean-Guénéolé Cornet, Néosylva, tente l'aventure : s'associer aux propriétaires en concourant à leur gestion. De nombreux acteurs le font déjà : coopératives, experts, gestionnaires forestiers, et CRPF et syndicats forestiers.

A qui s'adresse Néosylva, avec quelle originalité ? Aux propriétaires manquant de temps, éloignés, ou dont l'âge limite les possibilités sylvicoles. Enfin ceux sans successeurs intéressés présage d'une déshérence. Ces situations n'incitent à suivre ni gestion ni investissements. Également concernés ceux souhaitant renouveler une ou des parcelles avec un financement personnel limité.

Néosylva, s'inspirant de l'ancien Fonds Forestier National, visant ces parcelles délaissées ou sans avenir, se charge de toute la gestion (diagnostic, élaboration/modification du PSG ou CBPS, montage de dossier de subvention, certification, contrats des opérateurs, suivi des travaux, suivi des peuplements dans le temps) et apporte la majeure partie du financement (préparation des sols, plantation, élagage, éclaircies...). La vente de coupe avant travaux reste au propriétaire qui ne s'occupe plus de rien : ses engagements sont assumés par Néosylva. Le foncier lui reste comme les produits connexes (chasse, champignons...). Sans aucun changement de fiscalité.



Mais où est la contrepartie ?

Néosylva demande une part des travaux, entre 1.500 € et 2.800 €/ha, selon devis annexé, habituellement financée par la coupe avant travaux, subventionnés si possible. Lors de ventes futures (éclaircies, coupes finales), Néosylva prélèvera 50% des recettes, nécessaires pour équilibrer son modèle financier à très long terme et garantir un alignement d'intérêt avec le propriétaire quant à la réussite du peuplement. Le contrat finit après nouvelle plantation.

On peut trouver ce prélèvement important. C'est le prix de la tranquillité et un bon moyen de remettre en gestion des parcelles sans intérêt, l'entreprise s'investissant à long terme aux côtés des familles propriétaires et assumant ses risques, en leur permettant de garder le foncier et les produits connexes. Cette association assure la pérennité des plantations.

Cette offre ne porte que sur de nouvelles plantations. Les autres sans investissement majeur relèvent des schémas classiques, au propriétaire d'en déléguer ou non la gestion.

Deux principes incontournables

Ce modèle de Néosylva relève de deux principes incontournables : 1 - sa capacité à financer les investissements : la Caisse des Dépôts, et des investisseurs institutionnels font partie des financeurs depuis septembre 2020. 2 - l'adhésion de nombreux forestiers. Le plan de communication passe aussi par le « bouche à oreille ». Les potentiels existent, il ne « reste » qu'à réaliser les objectifs.

Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir...

Rubrique suivie par Catherine Flory

En forêt

Circulation motorisée V. Cazelles (37)

Les règles dépendent de la nature de la voie.

- **Voies communales** : propriété du domaine public routier, ils sont ouverts à la circulation. Les chemins vicinaux, reliant des communes ou des hameaux, sont dans le même cas.

- **Chemins ruraux** : propriété du domaine privé communal, ils sont ouverts à la circulation publique avec une possibilité de restriction par arrêté municipal. Il y a alors obligation de signalisation réglementaire et l'arrêté doit être publié.

- **Chemins privés** : ils peuvent être fermés par leur propriétaire. Une signalisation n'est pas obligatoire mais est vivement conseillée (panneau, barrière, chaîne...). En cas d'ouverture au public, la responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident dû à un manque d'entretien, sauf si une convention d'ouverture a été signée avec la commune : la responsabilité incombe alors à cette dernière.

- **Chemins d'exploitation** : chemins privés, idem ci-dessus.

- **Sentiers** : ils n'ont pas de statut juridique et la circulation s'apparente à du hors-piste. V.C.



Loi A.S.A.P.

Accélération et Simplification de l'Action Publique

Le parlement avait adopté une mesure (article 103) qui aurait pu diminuer un risque encouru par les propriétaires forestiers : celui de se voir mis en cause en cas d'accident survenu chez eux à (ou par) les pratiquants de sport dit « de nature ». C'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de tous les forestiers.

Il faut se rappeler qu'un sportif de ce genre avait cherché à faire reporter sa propre responsabilité sur l'ONF lors d'une mauvaise manœuvre faite en pratiquant du VTT hors de toute piste dans une forêt publique. L'affaire avait provoqué une longue et coûteuse procédure avant que le demandeur ne soit débouté. Forêt publique, c'est sans doute l'explication de cet essai d'article 103.

Article adopté, mais au moyen d'un artifice appelé « cavalier » que le Conseil Constitutionnel a retoqué. Et le gouvernement n'a pas cherché à le réintroduire de façon différente. La loi promulguée n'en parle plus. Nous restons avec une épée au-dessus de nos têtes.



Mise à jour des PLUs



Soyez vigilant ! Compte tenu des nouvelles évolutions réglementaires et des exigences croissantes vis-à-vis des espaces naturels et des forêts, notamment en matière de biodiversité, suivez de près les mises à jour des PLUs et leurs impacts sur vos propriétés forestières. Bertrand Rayssiguier (29)

Application des PSGs

PLAN SIMPLE DE GESTION

Le Ministère de l'Agriculture vient de rappeler par le biais d'une instruction technique ref DGPE/SDFCB/2020-567 du 16/09/2020 les moyens à la disposition des services (DRAAF, DDTM, CRPF) de l'état pour assurer l'effectivité des plans simples de gestion (PSG) des propriétaires forestiers. En l'absence de mise en œuvre effective du plan de gestion, les bois et forêts concernés perdront leur garantie de gestion durable avec toutes les conséquences en matière fiscale, d'aides et d'autorisation de coupes.

En cas de...

...nouvelles restrictions de déplacement ou confinement



Confinement 1, confinement 2, en cas de confinement 3 voici ce qu'il en a été précédemment :

Les propriétaires étaient autorisés à se déplacer pour la taille des forêts, le bûcheronnage, l'affouage ou aller chercher du bois ou de la biomasse en cochant la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », ce qui est différent des déplacements liés à l'activité sylvicole pure comme les plantations, entretiens.. qui relèvent du déplacement professionnel avec numéro de Siret.

La question avait été posée pour les particuliers qui viennent faire du bois de chauffage en forêt. La réponse du juriste de la fédération a été la suivante : *Nous avons eu confirmation orale (!?) du cabinet du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation que l'autorisation valait également dans ce cas.*

Il est évidemment conseillé au particulier de se munir, en outre, de son contrat d'achat de bois. Sur l'attestation, il doit cocher la même case que le propriétaire (« achats de première nécessité »). C. Flory (35)

Rubrique suivie par Catherine Flory

VEGELOC

Location de matériel forestier et de débroussaillage

Magasin d'équipements de protection individuel (EPI)



9 PARC D'ACTIVITE DU MONTENO
56190 LA TRINITE SURZUR - 02 97 66 04 93
contact@vegeloc.fr - www.vegeloc.fr

Zeus, Inès, Alex et les autres.....

Avec les tempêtes reviennent les arbres déracinés. Dans ce cas précis comme pour tous événements fortuits d'accident ou de maladies,



il est impératif de faire une demande de coupe urgente auprès de CRPF et d'observer un délai de 15 jours avant d'exploiter les chablis. Pendant ce délai le CRPF peut s'opposer à cette coupe. C.F.

« Brassage » de gènes

L'ONF travaille depuis 2011 sur l'adaptation d'espèces au réchauffement climatique. Il s'agit notamment du **chêne** et du **hêtre**. Des graines prélevées dans les Alpes des Hauts de Provence, après intervention en pépinière expérimentale de Loire-Atlantique sont plantées dans la région du Grand Est. Le but de cette opération qui consiste en « brassage » de gènes, ce qui peut ressembler à une méthode autrement dénommée, est d'essayer de déboucher sur des espèces résistantes à un climat dont on craint l'évolution. La même intervention est depuis peu tentée sur le **sapin pectiné**. C'est une recherche à long terme mais qui est suivie année par année.

Défi Forêt

Le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier (Défi-Forêt) arrivait à échéance à la fin de cette année 2020. L'Assemblée nationale a voté le 13 novembre un amendement le prolongeant de deux ans.

Rappel

DEFI forêt en achetant des biens forestiers de plus de 4 ha ou en prenant des parts de groupement forestier.



DEFI assurance en s'assurant contre les tempêtes, 4,56 euro par hectare assuré contre la tempête.

DEFI contrat en signant un contrat avec un gestionnaire professionnel pour la gestion de bois ou forêt de moins de 25 ha.

DEFI travaux en effectuant des travaux forestiers. Sont pris en compte les travaux de plantation – y compris les frais de maîtrise d'œuvre, de préparation de sol, de dégagements – ceux de création ou amélioration de places de dépôt, les travaux d'amélioration ou sauvegarde des peuplements. Le crédit d'impôt est de 18% du montant avec un maximum de 6250 euros pour une personne seule 12500 pour un ménage avec la possibilité de reporter pendant 4 années l'excédent de dépenses. C.F.

C.L.T.

Et...tulipier

A ses débuts uniquement en résineux, le CLT (Cross Laminated Timber, ou Bois Lamellé Croisé) s'ouvre à d'autres essences, notamment au Tulipier de Virginie (*liriodendron tulipifera*).

En 2020 à Madrid une société américaine AHEC l'a démontré, indiquant que ce produit est tout à fait adapté à notre climat. Cet arbre n'est pas courant en France –il s'en est vendu 6.300 plants en 2019, en forte baisse–, mais cette nouveauté ouvre des espoirs sur les possibilités de la Recherche.



Bois de chauffage à faire

Accident mortel

Récemment un dramatique accident est survenu dans une forêt mythique de l'Ouest : un homme débitant un arbre a été atteint par la chute d'une branche.

Inquiète de son absence sa famille à sa recherche l'a trouvé trop tard. Au-delà de ce drame touchant tous les forestiers, nous insistons auprès de chacun sur deux points : Le premier : derrière son apparente sérénité, la forêt est dangereuse et, la fatigue aidant ou pas, le démontre. A chacun de bien réfléchir à tout sur un chantier, surtout s'il y est seul. Le second : un contrat de vente préalable est indispensable. Ici il avait bien été signé.

Campagne publicitaire

« Meublez-vous français »

L'association Ameublement Français a signé courant 2020 un accord avec 20 des plus importants marchands de meubles français, parmi lesquels Leroy-Merlin, Conforama, But, Cdiscount, La Redoute, Monsieur Meuble, Mr Bricolage, etc... L'accord consiste, notamment, en une opération de communication « Meublez-vous français » s'appuyant en 2.500 points de vente sur une signalétique appropriée :



un logo bleu-blanc-rouge, un slogan « fabriqué avec cœur dans nos régions ». Le but est de promouvoir le « savoir-faire français » et d'« augmenter considérablement la part des meubles fabriqués et vendus en France. » L'opération a été lancée avec le concours du ministère de l'Economie et des Finances. Mais il n'est pas question de l'origine des bois utilisés.

(Re)boisement

Mondial

Bonn Challenge est un « évènement » organisé en 2011 par l'Allemagne à objectif 2020, prolongé en 2014 aux Nations Unies jusqu'en 2030. Il vise à restaurer 350 millions d'hectares dégradés et déboisés. Il est relayé par des organisations (inter)étatiques tant en Amérique du Sud, qu'en Asie, en Europe de l'Est ou en Afrique, et s'appuie notamment sur les mesures de compensation carbone. On estime à ce jour que ce défi pourrait séquestrer 1,7 milliard annuel d'équivalent de CO₂. (la France en émet autour de 440 millions). En Afrique, par exemple, 28 pays soutenus par la Banque Mondiale et autres partenaires financiers



sur ce sujet, ont signé un engagement « AFR 100 » pour 113 millions d'hectares.

Le premier ministre d'Ethiopie vient de donner le coup d'envoi d'un projet de boisement de 5 milliards d'arbres.

A côté du gouvernement allemand, se tient l'UICN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, qui regroupe en France une soixantaine de membres : l'ONF, la Fédération des Chasseurs, WWF, France-Nature-Environnement,

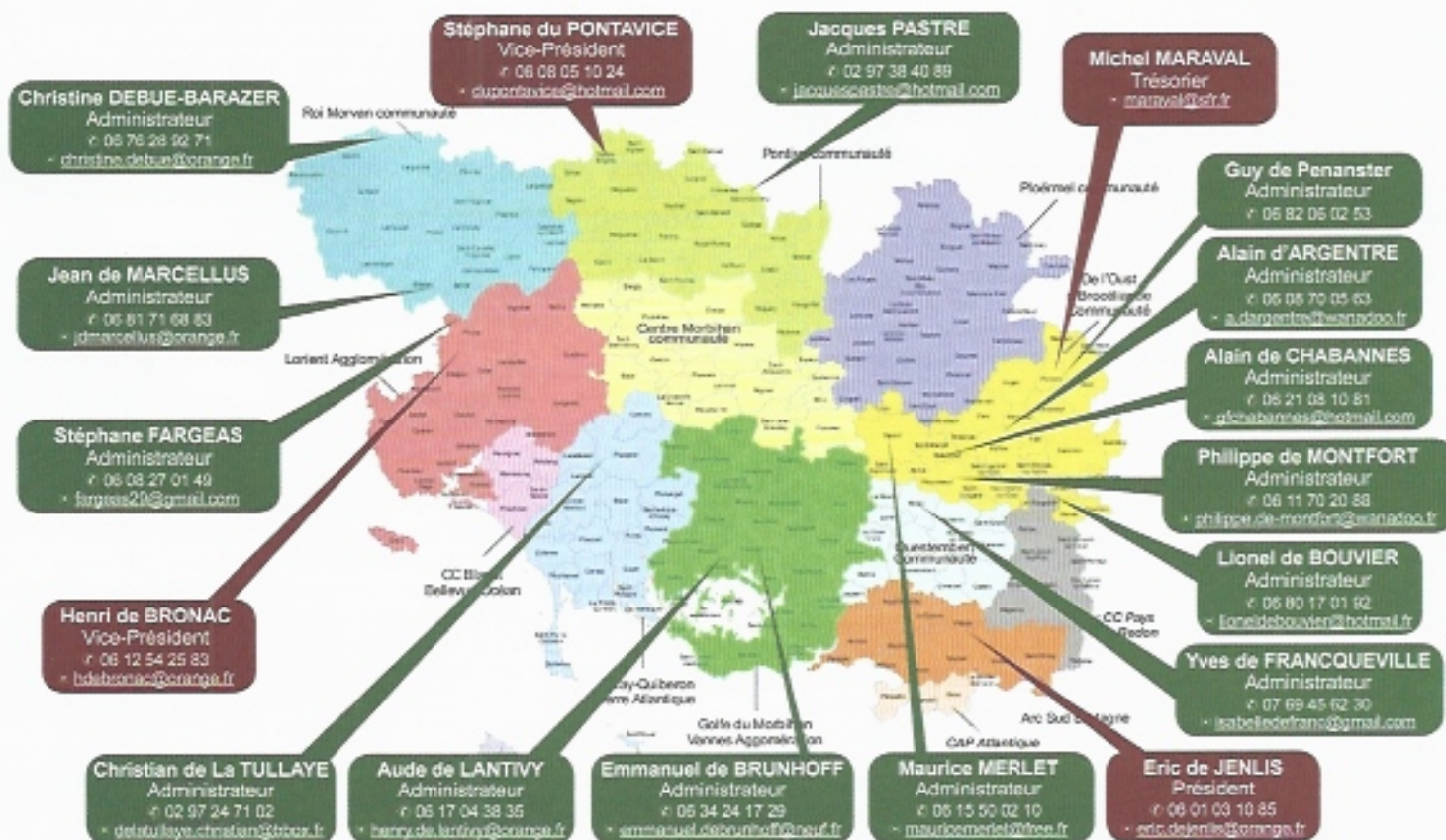
l'Office Français de la Biodiversité, FSC, etc...

plusieurs ministères y participent également, ainsi qu'une association Noé, et un coach thérapeute de couple qui organise des voyages touristiques en Himalaya à la recherche de la panthère des neiges. L'UICN ne paraît pas avoir de souci de financement.

On peut penser qu'à terme Bonn Challenge ne sera pas sans incidence sur l'utilisation du bois sur tous les marchés.

Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir... Bon à savoir...

Rubrique suivie par Catherine Flory



Une journée riche pour les propriétaires forestiers

Assemblée Générale

Vendredi 9 octobre 2020

Notre traditionnelle Assemblée Générale du Printemps n'ayant pu se tenir pour cause de pandémie, nous avons choisi fin septembre début octobre pour un report.



Cette année, malgré les conditions particulières, nous avons eu la bonne surprise de réunir une centaine de participants pour cette journée qui a débuté le matin à La Porte du Golfe, P.A. La Clé des Champs à Muzillac.

L'Assemblée Générale statutaire traditionnelle après le rapport d'activité, l'approbation des comptes, la validation du budget et de la cotisation 2021 s'est terminée sur

le renouvellement des mandats d'administrateurs échus et la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

A 11h00, les invités ont ensuite rejoint les participants : M Hervé Pellois, Député de la 1^{ère} Circonscription ; M le Colonel Caro, SDIS 56 ; M Jean Paul Touzard, Président de la Safer Bretagne ; M Michel Hamon, Président d'Abibois, M Xavier Feroliard, Président de la FNB ; M Joël Walkenaere, Fédération des Chasseurs du Morbihan.

Une conférence sur les enjeux économiques et environnementaux de la sylviculture du Pin Maritime en Morbihan Sud a suivi, avec les intervenants suivants :

- Pascal FAVREL : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

- Xavier GRENIÉ et Jocelyn GAILLARD : Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne – Pays de Loire (CRPF)

Nous nous sommes ensuite retrouvés, sous un soleil radieux à Noyal-Muzillac où nous étions accueillis par Anne de Vulpillières et Pierre Etienne Gaschignard, cogérants du Groupement Forestier de Kerdréan-Liniac, pour un échange autour du pin maritime. Les participants ont aussi eu l'occasion de découvrir la Société Végeloc installée à la Trinité-Surzur qui propose aux entreprises et aux particuliers une gamme de matériel en location ou à la vente.

Représentants Fransylva dans les commissions

Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers Guy de Penanster
CDPENAF Eric de Jenlis Suppléant Yves de Francqueville

CDNPS (Commission des Sites) Emmanuel de Brunhoff Suppléant Eric de Jenlis

CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) Eric de Jenlis Suppléants Emmanuel de Brunhoff, Yves de Francqueville

Commission Technique SAFER Eric de Jenlis Suppléant Maurice Merlet

Commission Mixte Sécurité et Accessibilité Jean de Marcellus Suppléant Guy de Penanster

Commission Chasse et Faune Sauvage S du Pontavice Suppléant Emmanuel de Brunhoff
Commission Aménagement Foncier Philippe de Montfort

Commission Structures Economie des Exploitations Philippe de Montfort

Projet Chemin Trame Bleue - Trame Vert Jean de Marcellus Suppléant Lionel de Bouvier

Représentant Nématode du Pin Maurice Merlet

Commission de l'eau - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel Aude de Lantiv suppléant Jean de Marcellus

Trop de rapports

Tuent la forêt ?...

Un rapport

Boaf...

Nos forêts sont donc multifonctionnelles. Parmi les services rendus il y en a un, peu relaté mais essentiel : le rapport.

Le rapport est une fonction laissée à l'appréciation d'une autorité. De temps en temps il permet d'amener à la lumière ceux à qui on veut faire plaisir, le temps d'une photo immortalisant la remise du document. Toute une chaîne en bénéficie : imprimeurs, médias, élus et hauts-fonctionnaires, forestiers, professionnels, associatifs, les interviewés, etc. C'est du temps bien rempli. Puis le rapport va rejoindre les précédents, s'il fallait les compter on n'en sortirait plus. Est-il lu ? Oui, certainement, par ceux à qui le ministre le transmet et qui s'en acquittent lorsqu'ils ont le temps de se plonger dans les diagrammes, histogrammes, tableaux parfois en anglo-saxon, organigrammes à n'en plus finir. Lu aussi par les auteurs du rapport suivant, la preuve : ils reprennent souvent les mêmes idées.

Parfois un déclic et une idée neuve

Pourtant, un déclic et une idée neuve peuvent jaillir. Ne parlons pas du **malheureux mais ancien rapport Caulet**, celui-là c'est un cas, mais du **rapport Cattelot**. Parmi toutes les redites, pas toujours heureuses, une proposition surprenante : assurer la survie des petites scieries locales, celles qui font vivre les plus petites forêts leur évitant une perte de débouchés, --ici essentiels pour **95 % des forestiers** et 30 % de la forêt métropolitaine--, scieries qui pourraient disparaître au profit des plus grandes contractualisant avec les grands massifs et complétant leurs approvisionnements auprès d'apporteurs occasionnels, leur écrasant les prix, les décourageant un peu plus de s'occuper de leur forêt.

Dans ce rapport Cattelot si ce diagnostic est juste, le remède n'est pas indiqué. Et ça c'est autre chose ! Bon, parfois un rapport peu apporter une bonne idée. Celui-là ? On verra.

Deux rapports...

Boaf, boaf...

Novembre 2019, il y a déjà plus d'un an, un autre rapport sort, encore un. 4 organismes forestiers et industriels dont **l'ONF** et **France-Bois-Forêt**, pour un groupe de députés, ont proposé un plan de sauvegarde et d'adaptation de la forêt française.

Ce rapport, --la forêt **publique** pourtant minoritaire y est toujours citée en premier. Ah les minorités !-- liste les difficultés, parle de «*dépérissements de grande ampleur*», de «*profond bouleversement*».

Le ministère est mis en cause pour son inaction et son inertie malgré toutes les alertes à lui adressées. Pourtant «*il faut agir et agir vite*». Face au dérèglement climatique, sécheresse, maladies, dépérissement, incendie, tempêtes accrues, dégâts des gibiers, la crainte d'une destruction progressive de la forêt est là, avec toutes ses conséquences sociales en cascade. Pour la 1^{re} fois on parle de ruine des forestiers. Il faut un «*grand plan de sauvegarde et d'adaptation de la forêt française*» pour «*son renouvellement*». Il y a urgence. Il faut «*agir vite*».

Deux questions

Ce rapport alarmiste n'est pas excessif. Les nouvelles méthodes et remèdes évoqués, quoique peu précisés, pourquoi pas ? Oui, mais, deux questions :

1 - : «*il faut agir en phase avec les attentes sociétales*» pourtant souvent éphémères et peu compatibles avec les buts à long terme, et les reculades continues devant leurs excès ressemblent à

une capitulation annoncée.

2 - : il faut donc «*agir vite*». C'était il y a un an déjà. Chêne, hêtre, châtaignier, frêne, pin, sapin, mélèze, épicéa, etc. sont atteints, l'essentiel de la forêt. Il faut donc un «*renouvellement*». Oui, bien sûr, mais planter quoi ?

Trois rapports

Bonjour les dégâts...

En 2020 est encore paru un autre rapport. C'est très tendance le rapport. **France-Nature-Environnement**, **WWF**, et 4 autres ONG. En nov'lange, politiquement correct, avec de la hauteur, et des notions très conceptuelles, très. Et des morceaux de bravoure. C'est une accumulation d'aphorismes et de postulats péremptifs, de ceux qu'on ne démontre pas.

A travers une tonalité faussement neutre tout tourne principalement autour de la sainte biodiversité raison d'être de la forêt «*bien commun*» «*valeur en soi*» dont les propriétaires ont «*la responsabilité devant la société*». «*il est donc impératif de partager entre les forestiers et la société... (dont il faut accroître l'écoute... au diapason de ses évolutions démocratiques)... un contrat social clair... valorisant un dialogue (sic) donnant la parole à toutes les parties prenantes... toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions.*» «*Prenantes*» est bien le mot adéquat. «*Dialogue, partager*» dans ces bouches-là on sait malheureusement le sens caché de ces mots.

Finalité du rapport

Tout y est construit sur le modèle de la forêt publique, finalité de ce rapport. **Attention, ici les arguments ne sont pas spécifiques à la forêt, les mêmes, strictement, sont utilisables pour l'agriculture, ou autres.** La forêt est utilisée comme avant-garde d'un changement de société. Changement partout essayé, Russie, Chine, Guinée, etc., partout en échec.

A voler très haut, les ailes de géant empêchent de marcher : dans ce qui se veut un programme il n'y a **pas un seul coût, pas un seul chiffre...** L'une des ONG signataires, **France-Nature-Environnement** est administratrice de...**PEFC**. Aie.



RESPONSABLES D'ÉDITIONS :

MORBIHAN : ÉRIC DE JENLIS

02 97 46 22 69

morbihan@fransylva.fr

Côtes d'Armor : Antoine De Couesnongle

02 96 21 01 17

Syndicat-22@Foretprivvefrancaise.com

Finistère : Bertrand Rayssiguier

06 76 03 38 03

syndicat-29@foretprivvefrancaise.com

Ile Et Vilaine : Gaël Reille

02 99 08 64 45

sfp35@orange.fr

Touraine : Antoine de Roffignac

02 47 38 53 73

propriete_forestiere.37@wanadoo.fr